

## BAREME DES HONORAIRES

A COMPTER DU 01.01.2018

### SERVICE DE TRANSACTION

AGENCE DE MARSEILLE

Ces honoraires comprennent :

- L'estimation du prix de vente,
- L'établissement de la fiche technique et le cas échéant d'un plan du bien à vendre,
- La présentation et la publicité du bien à vendre,
- La réception et la sélection des acquéreurs,
- Les visites du bien à vendre,
- L'étude du financement des acquéreurs,
- La rédaction des actes juridiques,
- La garantie du dépôt de séquestre,
- La transmission au notaire pour authentifier la vente,
- La signature de l'acte notarié.

TRANSACTIONS IMMOBILIERES	€ TTC
Minimum de Perception	5.100,00 €
Honoraires sur le prix de vente TTC : Tranche jusqu'à 250.000 €	6,00 %
Honoraires sur le prix de vente TTC : Tranche au-delà de 250.000 €	5,00 %

### SERVICE DE LOCATION

BAUX D'HABITATION soumis aux dispositions de la Loi du 6 Juillet 1989	€ TTC
Honoraires de constitution et d'agrément du dossier locataire, de rédaction de bail <b>à la charge du mandant</b> (base loyer annuel hors charges)	10,20 %
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <b>à la charge du mandant</b>	3,00 €/m <sup>2</sup> Min. 102 €
Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail <b>à la charge du locataire</b>	
En zone très tendue	12,00 €/m <sup>2</sup>
En zone tendue	10,00 €/m <sup>2</sup>
Pour le reste du territoire	8,00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux <b>à la charge du locataire</b>	3,00 €/m <sup>2</sup>
Honoraires d'inventaire du mobilier dans le cadre de location meublée <b>à la charge du mandant</b>	210,00 €
BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS à la charge du locataire	
Recherche de locataire : Présentation de l'offre de location à la clientèle, publicités, visite, constitution et étude du dossier du candidat locataire : Honoraires de location (basé sur le loyer triennal net de charges)	12,00 %
Etablissement du bail et renouvellement	
Minimum de perception	500,00 €
Sur tranche de loyer triennal inférieur à 11.000 €	1,60 %
Sur tranche de loyer triennal supérieur à 11.000 €	1,09 %
Honoraires d'état des lieux (basé sur le loyer triennal net de charges)	2,40 %
CESSION DE FONDS DE COMMERCE	
Sur le prix de cession	15,00 %

Les prix indiqués ci-dessus seront augmentés chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE sur la base de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 valeur 1.627. Les prix indiqués ci-dessus sont exprimés en € TTC au taux actuel de TVA de 20 %.

**BAREME DES HONORAIRES A COMPTER DU 01.01.2018**  
**SERVICE D'ADMINISTRATION DE BIENS**

**MANDAT GESTION AVANTAGE** : 5,00 % HT, soit 6,00 % TTC au taux actuel de TVA de 20 % sur encaissements (hors dépôt de garantie et indemnisation d'assurance immeuble) à la charge du mandant.

**MANDAT GESTION PRESTIGE** : 7,90 % HT, soit 9,50 % TTC au taux actuel de TVA de 20 % sur encaissements (hors dépôt de garantie et indemnisation d'assurance immeuble) à la charge du mandant.

Prestations incluses  ou prestations complémentaires non incluses :

(En € TTC au taux actuel de TVA de 20 %)

	<b>GESTION AVANTAGE</b>	<b>GESTION PRESTIGE</b>
<b>GESTION ADMINISTRATIVE</b>		
Rédaction des actes (bail, avenant et renouvellement) hors location	Forfait : 164,00 €	✓
Information au mandant du congé du locataire	✓	✓
Gestion des attestations assurance locataires et des contrats des prestataires de service	✓	✓
Rappel au mandant de la date d'échéance du bail pour une résiliation dans les délais légaux	✓	✓
Transmission du dossier à l'huissier pour délivrance du congé au locataire sur demande écrite du mandant	✓	✓
Etablissement de l'état des lieux de sortie avec photos et récapitulatif des dégradations du locataire	Vacation : 82 €/h	✓
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	Vacation : 102 €/h	
Demande d'inscription d'une résolution à l'ordre du jour d'une assemblée générale de copropriété	Vacation : 82 €/h	✓
Représentation du mandant devant les administrations, déposer et signer toutes pièces ou contrats	Vacation : 82 €/h	✓
Frais administratifs	Forfait : 7 €/lot/trimestre	✓
<b>GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE</b>		
Etablissement de comptes rendus trimestriels	✓	✓
Etablissement de comptes rendus mensuels	Forfait : 7 €/mois	✓
Encaissement des loyers, charges, dépôts de garantie, indemnités, Règlement des acomptes au mandant	✓	✓
Délivrance des avis d'échéance et quittances, Révision annuelle du loyer	✓	✓
Règlement des factures, impositions et taxes dans la limite des fonds disponibles	✓	✓
Régularisation annuelle des charges locatives récupérables	Forfait : 41 €	✓
Etablissement de l'aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers / des BIC	Forfait : 41 €	✓
Etablissement du décompte de fin de location	✓	✓
Accès au compte personnel sur l'extranet	✓	✓
<b>GESTION TECHNIQUE</b>		
Gestion et suivi des réparations dont le montant est inférieur à 450 € HT	✓	✓
Demande des devis / Commande, suivi et réception des travaux sur demande expresse du mandant / Communication de la copie des factures au mandant	Minimum forfaitaire 41 € et 2,4 % /chantier	
Demande de réalisation des diagnostics immobiliers obligatoires	Forfait : 41 €	✓
Etablissement des dossiers de demandes de subventions sur demande du mandant	Forfait : 102 €/dossier	
<b>GESTION DU RECOUVREMENT, CONTENTIEUX, ET SINISTRES</b>		
Lettre de relance simple au locataire le 15 du mois	✓	✓
Mise en demeure par LRAR à 35 jours	Forfait : 20 €	✓
Remise du dossier à l'huissier / Remise du dossier à l'avocat	Forfaits : 51 € / 204 €	
Gestion et suivi des dossiers de sinistres	Forfait : 51 €/dossier	✓
<b>GESTION DES GARANTIES LOCATIVES</b>		
Souscription, signature ou résiliation, règlement des primes d'assurance	✓	✓
Déclaration et gestion des dossiers sinistres	✓	✓
Perception des indemnités	✓	✓
Assurance Propriétaire Non Occupant	Forfait selon contrat	✓
<b>GESTION D'UN IMMEUBLE EN MONO-PROPRIETE</b>		
Gestion des contrats des prestataires de service	✓	✓
Gestion du personnel	Vacation : 82 €/h	✓
Etablissement du relevé des dépenses et régularisation des charges	Vacation : 82 €/h	✓
Visites de l'immeuble	Vacation : 82 €/h	✓

Les lettres recommandées AR (sauf mise en demeure) sont facturées au tarif postal. Toute prestation imprévisible et non prévue au contrat sera facturée au tarif horaire de 68,33 € HT, soit 82,00 € TTC au taux actuel de TVA de 20 %, après en avoir informé préalablement le mandant sauf raison de force majeure.

Le prix des prestations supplémentaires ci-dessus mentionnées sera augmenté chaque année au 1<sup>er</sup> Janvier, en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE, sur la base de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 : 1.627.